

Les dangers de l'intelligence artificielle dans la profession d'avocat : un exemple troublant

Par Nicolas POZZI

L'utilisation de l'intelligence artificielle se généralise dans tous les domaines, y compris le secteur juridique. Bien que ces outils peuvent rendre une aide précieuse aux professionnels du droit, ils présentent des risques importants qui méritent notre attention.

Les récentes mésaventures judiciaires de plusieurs avocats impliquant l'usage de l'IA ont sonné l'alarme dans la profession tant aux Etats-Unis que dans le reste du monde¹. Dans ces affaires, des avocats ont été sanctionnés pour avoir inclus dans leurs écritures des références à des précédents jurisprudentiels totalement fictifs, créés de toutes pièces par les outils AI qui avaient été utilisés.

Comme le démontre l'expérience personnelle relatée ci-dessous, ces incidents ne sont pas isolés et révèlent un problème systémique dans l'utilisation de l'IA pour la recherche juridique.

Une expérience troublante : l'arrêt 4A_414/2019 du Tribunal fédéral, inventé de toutes pièces par Claude AI

L'un des avocats de Forty-Four Avocats a récemment vécu une expérience édifiante qui illustre bien ces dangers. Il a demandé à Claude AI (une IA généraliste) s'il existait une jurisprudence récente concernant la validité d'un transfert d'actions intervenu en violation de restrictions statutaires. L'IA lui a répondu qu'il existait un arrêt 4A_414/2019 du Tribunal fédéral du 19 mars 2020, fournissant des détails très précis sur son contenu. Claude AI est même allé jusqu'à préciser que "le Tribunal fédéral a jugé que lorsque les statuts d'une société par actions interdisent le transfert d'actions par cession écrite, un tel transfert peut être considéré comme invalide". Sur question, l'IA a même précisé le considérant spécifique (4.2) et indiqué que l'arrêt avait été rendu en allemand.

¹ voir notamment <https://www.legaldive.com/news/chatgpt-fake-legal-cases-generative-ai-hallucinations/651557/>; <https://www.reuters.com/legal/transactional/lawyer-who-used-flawed-ai-case-citations-says-sanctions-unwarranted-2024-08-27/>; <https://www.scl.org/uk-litigant-found-to-have-cited-false-judgments-hallucinated-by-ai/>

Une vérification sur le site du Tribunal fédéral a permis de découvrir que cet arrêt n'existe tout simplement pas. Il s'agit d'une pure invention de l'IA, et notre avocat a signalé à Claude AI que la jurisprudence qu'il citait n'existait pas. L'outil AI a alors reconnu son erreur, s'en est excusé et a admis ne pas avoir découvert de jurisprudence récente sur l'invalidité d'un transfert d'actions exécuté dans une forme interdite par les statuts.

Les limites de l'IA : un risque majeur de désinformation

Cette expérience met en lumière plusieurs problèmes critiques :

- les IA généralistes se basent sur des probabilités pour générer des réponses qui semblent cohérentes ;
- leur capacité d'"hallucination" est particulièrement dangereuse car elle peut produire des informations fictives mais très convaincantes ;
- les outils IA tentent de persuader leur utilisateur de la véracité de leur réponse.

Recommandations quant au bon usage des outils AI

Pour limiter les risques d'erreurs, il est essentiel de :

1. contrôler systématiquement les informations fournies par une IA en consultant des bases de données juridiques officielles ;
2. se méfier des réponses excessivement précises et détaillées qui ne sont pas accompagnées de sources vérifiables ;
3. utiliser l'IA en complément de l'analyse humaine, jamais en remplacement ;
4. maintenir une vigilance constante, même face à des réponses qui semblent parfaitement crédibles.

Conclusion

Bien que l'intelligence artificielle soit une technologie prometteuse pour le secteur juridique, elle présente des limites importantes qui nécessitent une attention particulière. La rigueur et la précision doivent primer, et l'usage des outils d'IA doit s'accompagner d'une vérification systématique des sources pour éviter toute désinformation.

L'IA peut être un outil précieux pour les professionnels du droit, mais elle ne remplace en aucun cas l'expertise juridique humaine et la vérification rigoureuse des sources. Son utilisation doit être encadrée par des pratiques professionnelles strictes garantissant la fiabilité des informations utilisées.

* * *

Reproduction autorisée avec la mention de la source.